

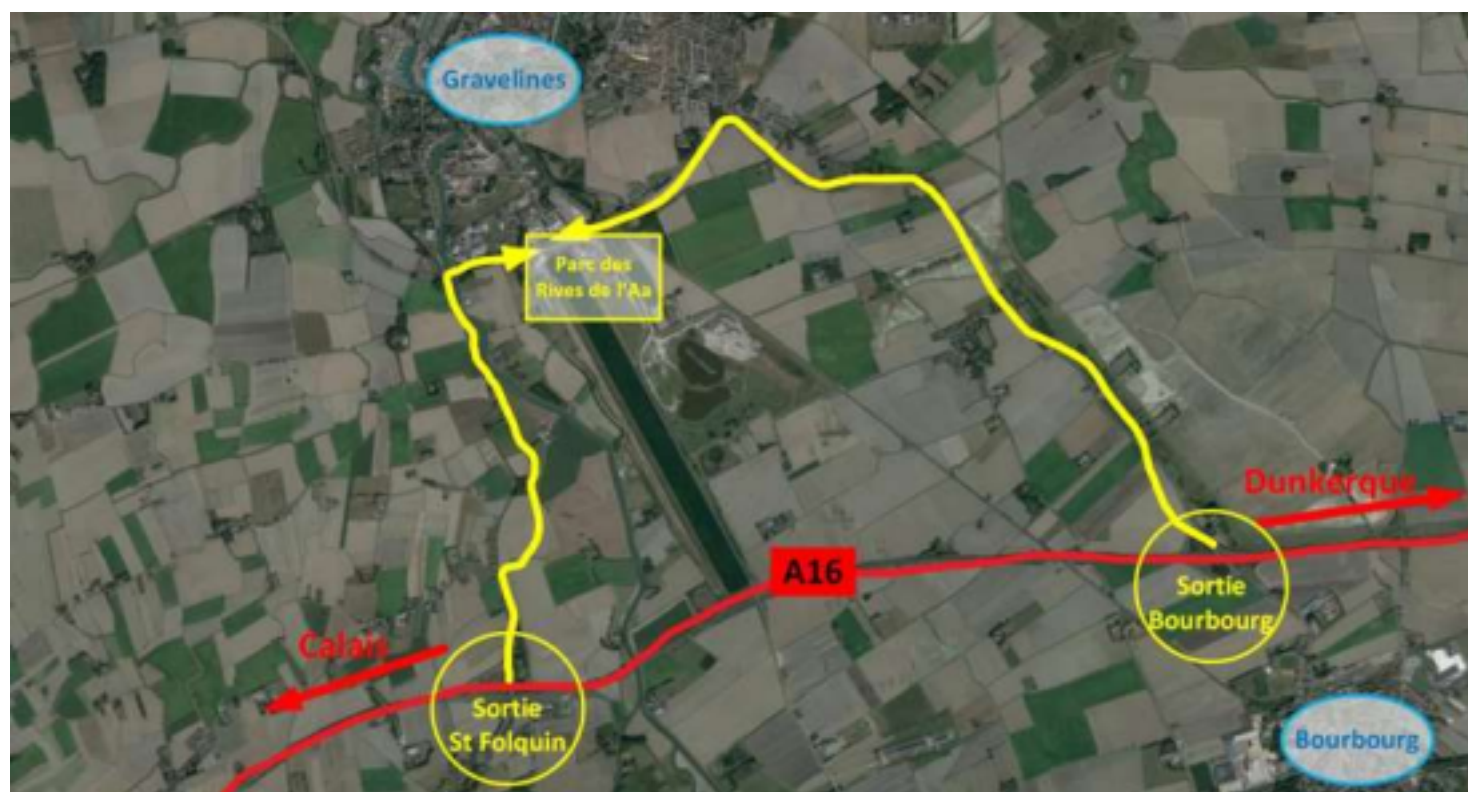
Règlement de course TRIATH'ELLES

05 Septembre 2026

La course est couverte par un agrément FFTRI.

Il s'agit d'une épreuve inscrite au calendrier fédéral de la FFTRI et au calendrier de la Ligue de TRIATHLON des Hauts de France de Triathlon

ACCÈS AU SITE



Les accès au site se font par les sorties 51 & 52 de l'autoroute A16.

COMITÉ D'ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION	
Président de la Ligue des Hauts de France	Christophe LEGRAND
Président de Gravelines Triathlon	Vincent MAILLET
Organisateurs	David MAILLET / Ali CHACHOUA

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Les épreuves sont régies par la Réglementation Sportive Internationale (ITU) amendée par la Fédération Française de TRIATHLON, ainsi que la Réglementation Sportive.

Ces règles ont pour objectifs de :

- Créer un climat de sportivité, d'équité et de fair-play,
- Garantir sécurité et protection,
- Pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles

Lien d'accès à la réglementation : <https://www.fftri.com/la-federation/textes-officiels/>

Quelques points sont portés à votre connaissance

Obligations et règles de conduites du concurrent :

- Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe. **L'organisation se réserve le droit de sortir un athlète de la course s'il venait à mettre en danger la sécurité de la course, en particulier sur la partie natation.**
- L'utilisation de tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant est interdit.
- Il doit connaître et respecter : la Réglementation Sportive, les règles de circulation du code de la route, le règlement de la course, ainsi que les instructions des officiels.
- Il doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent en est responsable.
- Il doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course).

A ce titre, toutes insultes, tous propos homophobes ou discriminatoires ainsi que tous comportements contraires à l'éthique sportive sont passibles d'une disqualification et d'une demande de saisine de la commission disciplinaire.



- Il doit veiller à ce que ses équipements ne présentent aucun danger pour lui-même ou pour les autres.
- Il ne peut pas utiliser de lecteur vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication.

- Il prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Il est interdit d'abandonner tout matériel hors de son emplacement dans l'aire de transition ou/et des points fixes prévus par l'organisation. De même, il est interdit d'abandonner les déchets et emballages hors des zones de propreté.
- Le parcours de la course, dans les horaires des compétitions, est réservé uniquement aux compétiteurs de la course concernée. Les autres athlètes ne peuvent pas y circuler.
- L'accompagnement, le ravitaillement, l'assistance technique ou aide matérielle par des personnes extérieures à l'épreuve ou entre concurrents sur une épreuve individuelle sont interdits sur l'ensemble des parcours, l'Aire de Transition et la zone d'arrivée. Les relayeurs d'une même équipe sont autorisés à finir la course ensemble sauf en cas de sprint, cette autorisation est validée par un arbitre.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou non-respect du code de la route.

Seuls les titulaires d'une licence FFTRI compétition sont considérés comme licenciés. Tous les autres sont considérés comme non licenciés.

IMPLANTATION GÉNÉRALE DU SITE



AIRE DE TRANSITION



PARCOURS

Les formats de course sont de format XXS, XS, S.

Le parcours est tracé sur route stabilisée.

Le parcours natation est dit en eau libre sans courant et en une seule boucle.

Le parcours vélo est plat sur route fermée constitué d'une boucle à parcourir 1, ou 2 ou 4 fois.

Le parcours course à pied est légèrement vallonné en une seule boucle.

Les parcours sont dits compétitifs et donneront lieu à classement individuel.

ACCÈS & PARKING

Les parkings sont situés sur le site du PArc des rives de l'Aa – 1, Rue du Guindal – 59 820 GRAVELINES.

Les accès aux parkings se feront en dehors des courses

Les concurrents devront impérativement respecter le sens de circulation mis en place sur le site.

L'accès au site est réservé exclusivement aux participants et leurs familles.

L'accès au site est sécurisé et restreint à la zone de vie.



DÉPART ARRIVÉE – HORAIRES

Le départ et les arrivées se feront sur le site du PArc des Rives de l'Aa.

Horaires

Triathlon	Courses	Début retrait dossards	Fin retrait dossards	Ouverture Parc	Fermeture Parc	Briefing courses	Départ	Temps estimatifs	Podium
Samedi 05/09/2026	Verte XXS	13h00	14h00	13h00	14h15	14h20	14h30	0h35	18h00
	Bleue XS	13h00	14h30	13h00	14h45	14h50	15h00	1h00	
	Rouge S	13h00	15h30	13h00	15h45	15h50	16h00	1h30	

Distances

	Verte XXS	Bleue XS	Rouge S
Natation	100 m	250 m	500 m
Vélo	5 km	10 km	20 km
CAP	1,5 km	2,5 km	5 km

INSCRIPTIONS

Les inscriptions et dossiers devront impérativement être complets et réalisés **avant le dimanche 30 Août 2026 à 23h59**. Les inscriptions se feront directement via le site d'inscription PROLIVESPORT ou par le site de GRAVELINES TRIATHLON via le lien [www.gravelines triathlon.fr](http://www.gravelines.com) rubrique "nos organisations".

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA RÉALISÉE SUR PLACE



TARIFICATION

Course verte : 13 € + 2€ pour les non licenciés FFTRI (Pass compétition fédéral)
Course bleue : 18€ + 2€ pour les non licenciés FFTRI (Pass compétition fédéral)
Course rouge : 25€ + 5€ pour les non licenciés FFTRI (Pass compétition fédéral)

AUCUN PAIEMENT NE SERA RÉALISÉE SUR PLACE

REMBOURSEMENT

Si l'épreuve devait être modifiée, annulée ou interrompue pour toute raison de sécurité ne dépendant pas de l'organisateur (décisions des autorités publiques, intempéries, pollution, ...), la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée et GRAVELINES TRIATHLON vous ferait trois propositions, soit :

- un report sur l'édition 2027,
- le remboursement de 80% du montant de l'inscription hors Pass compétition,
- un don à GRAVELINES TRIATHLON,

DROIT À L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'accepte que les captations où j'apparais soient utilisées, exploitées et diffusées par le GRAVELINES TRIATHLON dans le cadre de ses activités internes / externes de communication.

RETRAIT DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera sur le site du **PArc des Rives de l'Aa – 1, Route du GUINDAL – 59 820 GRAVELINES**

L'organisateur fournira à chaque concurrent

- Un jeu de deux dossards d'un même numéro par athlète, indéchirables et indélébiles,
Remarque : Un dossard par athlète est suffisant si le participant utilise une ceinture porte-dossard.
- Une étiquette avec numéro de dossards à fixer sur le vélo.

Le dossard doit être accroché par 3 points (ceinture porte dossard / épingles).

Le port des dossards, fournis par l'organisateur, est obligatoire. Ils :

- Ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés,
- Doivent être fixés en trois points minimum sur le vêtement ou une ceinture placée au plus bas au niveau de la taille,

Ils sont portés dans le dos sur la partie cyclisme et sur le ventre sur la partie course à pied

Le port du dossard n'est pas obligatoire en natation.

Un concurrent qui franchit la ligne d'arrivée sans dossard ou avec un dossard illisible risque la disqualification. L'athlète doit de lui-même justifier de son numéro de dossard auprès de l'arbitre (tatouage/marquage, bracelet, etc). Cette justification peut survenir sur demande de l'arbitre.

ARBITRAGE

Les arbitres sont identifiés par leur tenue spécifique.

L'arbitre principal qui officiera sur l'épreuve réalisera le briefing où il rappellera les règles principales de l'épreuve.

Il est identifié par un brassard jaune ou orange.

- Il est chargé de veiller à l'application des règles de course,
- Il contrôle la liste des engagés.
- Il valide les classements à l'issue de l'épreuve, les signe et en conserve un exemplaire.
- Il a un rôle de conseil et d'information pour l'organisateur, les participants et le public.

Tous les athlètes sanctionnés seront identifiés sur un tableau, par l'affichage de leur numéro de dossard, juste avant la 'PENALTY BOX'.

- Toutes les fautes jusqu'à T2 incluse et ne relevant pas du carton rouge seront sanctionnées par une pénalité de temps de 10 s.
- L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti par les officiels.

L'athlète sanctionné se présentera de lui-même à la "PENALTY BOX"

RAVITAILLEMENT

Une zone de ravitaillement est prévue sur le circuit de course à pied.

Une zone de propreté est mise en place pour que les concurrents puissent abandonner leurs matériels, déchets et emballages divers à proximité des ravitaillements. Ces zones sont de dimensions suffisantes pour permettre une dépose sans arrêt et garantir la sécurité des concurrents. Elles seront identifiées par un panneau "début de zone de propreté" et un panneau "fin de zone de propreté".



SÉCURITÉ ASSISTANCE MÉDICALE

La sécurité et l'assistance médicale seront assurées par une équipe de secouristes.

La responsabilité civile : l'organisation de la course est couverte par une police souscrite auprès de la MAIF.

La responsabilité individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

RÉSULTATS – CLASSEMENTS

Les résultats et les classements sont disponibles sur le site de PROLIVESPORT

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE - PODIUM

Il est de la responsabilité des athlètes, de s'assurer d'être présents au plus tard 5 mn avant la remise des prix de leur course.

Pour rappel, les podiums débuteront suivant le calendrier horaire :

TRIATHLON	COURSES	PODIUM
Samedi 05 Septembre 2026	Verte XXS	18H00
	Bleue XS	
	Rouge S	

Aucun accompagnement, ni athlète supplémentaire possible sur le podium

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

S'il est diligenté par les autorités compétentes, les athlètes concernés se verront notifier du contrôle soit par le médecin préleveur, soit par un bénévole désigné. Ce dernier devra se rendre contrôle, qui se déroulera du **PArc des Rives de l'Aa – 1, Route du GUINDAL – 59 820 GRAVELINES**

Attention les athlètes doivent :

- Se munir d'une pièce d'identité et accompagné de son chaperon,
- Les athlètes "mineurs" doivent être accompagnés d'un adulte.

IMPORTANT : Si un athlète est récipiendaire, sa présence au protocole est prioritaire par rapport au contrôle Anti-dopage